



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 27 Janvier 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 19 Janvier 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 31

Objet : Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac),

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

MARTIAL Christophe (Val de Virvée) à Sylvie LOUBAT, COUPAUD Catherine (Pugnac) à FUSEAU Michael,



Absents excusés : 3

BOURSEAU Christiane (Virzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac),

Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard),

Secrétaires de séance : HERNANDEZ Sandrine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Environnement, les articles L 212-4 et R212-29 à R212-30 concernant les commissions locales de l'eau (CLE) chargées de l'élaboration et du suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 31 mars 2005 délimitant le périmètre du SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés », et désignant le préfet de la Gironde pour suivre la procédure d'élaboration du SAGE,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2006 modifié, instituant la commission locale de l'eau (CLE) chargée d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Estuaire de la Gironde et milieux associés »

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2012 portant renouvellement de la commission locale de l'eau,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 30 août 2013 approuvant le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieu associés »,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2019 portant renouvellement de la commission locale de l'eau,

Vu le courrier de Madame la Préfète datant du 20 novembre 2020, demandant à la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais de bien vouloir désigner un représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde,

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire :

À la suite des élections municipales de mars et juin 2020, la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Gironde a été actualisée.



Le Grand Cubzaguais Communauté de Communes du et le syndicat de gestion des bassins versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière disposent en commun d'un représentant à la commission locale, il s'agit de Monsieur Raymond RODRIGUEZ.

À la suite de la dissolution d'un Syndicat une place est vacante au sein de la commission. Madame la Préfète, propose au Grand Cubzaguais Communauté de Communes d'y avoir un représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De désigner Patrice GALLIER en tant que représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Gironde.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 28 Janvier 2021

La Présidente

Valérie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20210128-2021_05-DE

